



**CACIMA**

**SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

# GUIDE À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

**SAINT-PIERRE  
— MIQUELON**

Des îles d'exception



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Saint-Pierre  
et Miquelon

Collectivité Territoriale



# INDEX

<b>LES ÉTAPES DE MON PROJET</b> .....	<b>1</b>
<b>IDENTIFIER ET DÉFINIR SON PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>MES COMPÉTENCES</b> .....	<b>5</b>
<b>LE FONCIER</b> .....	<b>7</b>
<b>LES DÉBOUCHÉS</b> .....	<b>8</b>
<b>LE STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL</b> .....	<b>9</b>
<b>LE FINANCEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>LES CONTACTS UTILES</b> .....	<b>11</b>

Conception et mise en page : CACIMA - Août 2019

Crédits photographiques :

Couverture : © CT - Direction du tourisme

Index : © Le grand large

Pages 2 et 6 : © Chantal Briand

Page 7 : © La volière des îles (macaron)

Page 8 : © Le grand large (gauche), © La ferme de l'ouest (droite)

Page 8 : © La ferme de l'ouest

Autres photos et icônes : Freepik.com

# LES ÉTAPES DE MON PROJET

ÉTAPES	QUOI ?	AVEC QUI ?
<b>JE M'INFORME ET JE DÉFINIS MON PROJET</b>	M'informer sur les démarches, identifier mes structures partenaires, élaborer mon pré-projet	Conseiller agricole CACIMA
<b>JE ME FORME ET/OU ME PROFESSIONNALISE</b>	Je recherche une (ou des) formation(s) adaptée(s) à mes besoins	Centre de formations professionnelles, réseau des CFA-CFPPA, formations par correspondance, réseau de MFR, formations canadiennes, CACIMA, DTAM
	J'évalue mon besoin en expérience professionnelle	CACIMA, DTAM, tutorat, WwOOFing
	Je cherche les financements pour ma professionnalisation	Collectivité territoriale, préfecture, Pôle Emploi, CACIMA
<b>J'IDENTIFIE MON SITE ET MON FONCIER</b>	Je recherche du foncier disponible et adapté à mon activité	Collectivité territoriale, propriétaires privés, annonces foncières
	Je reprends une entreprise et m'assure que le site et le foncier sont adaptés à mon projet à moyen terme	Collectivité territoriale, DTAM, Mairies (service urbanisme), conseiller agricole CACIMA
<b>JE CONSTRUIS MON PROJET</b>	Je définis mes modes de production et de commercialisation	Conseiller agricole CACIMA, DTAM, commerçant locaux, consommateurs, CAERN
	J'évalue mes besoins financiers et en investissement	CACIMA, banques, cabinets comptables
	Je définis le statut de mon entreprise	CACIMA, juristes, notaires, administration fiscale
<b>JE FORMALISE MA DEMANDE</b>	Je constitue mon dossier pour qu'il soit complet : mon projet global, ma comptabilité prévisionnelle, mes études de marché, mes études bancaires	CACIMA, comptable
	Je sou mets mon dossier aux partenaires et bailleurs identifiés	Collectivité territoriale, DTAM, Comité technique agricole
<b>JE M'INSTALLE</b>	Je réalise les démarches administratives : signature des baux, formalités CFE*, signature des emprunts, inscription aux régimes sociaux	CACIMA, DTAM, notaire, CPS

\* CFE : Centre de Formalités des Entreprises





**ÊTRE PORTEUR DE PROJET C'EST AVANT  
TOUT AVOIR LA VOLONTÉ DE CRÉER OU  
REPRENDRE UNE ENTREPRISE AGRICOLE.  
ET POUR CELA, **TU N'ES PAS SEUL(E) !****

# IDENTIFIER ET DÉFINIR SON PROJET

**P**our ton projet, que ce soit celui d'une vie ou dans le cadre d'une reconversion, nous savons que s'engager n'est pas chose facile et qu'il faut être bien accompagné.

Ton projet tu l'as déjà imaginé, peut être depuis longtemps, et ton travail désormais va être de passer de l'idée au projet. Entre ce que l'on a envisagé et la réalité d'un territoire, il y a souvent plusieurs étapes à franchir qui remettront, tout ou partie de ton projet en question.

Durant cette phase d'identification, tu devras :

- **Confirmer tes envies et tes compétences;**
- **T'assurer que ton activité a sa place sur le territoire;**
- **Identifier tes accès aux moyens de production (foncier, matériel, bâti...);**
- **Écarter les risques potentiels ou les anticiper.**

La tâche n'est pas simple mais **INDISPENSABLE** et pour commencer, il faut mettre par écrit toutes tes idées, ce à quoi tu as pensé, ce que tu aimerais et ce que tu n'aimerais pas...

Une fois ce travail réalisé, tu peux prendre rendez-vous à la CACIMA avec le conseiller agricole.

C'est à cette personne que tu pourras, pour la première fois peut être mais certainement pas la dernière, présenter ton projet. A ce stade, tu pourras considérer que tu as entamé ton **PARCOURS A L'INSTALLATION**.

Avec le conseiller tu vas définir ce que l'on appelle ton pré-projet ; c'est-à-dire ton projet tel que tu le voudrais en faisant abstraction des réalités du territoire et des contraintes qui vont s'imposer à toi.



Le conseiller va te poser tout un tas de questions pour comprendre au mieux tes envies. Il est normal que, dans un premier temps, tu ne saches pas répondre à toutes ces questions.

A l'issue de ton entretien tu recevras un « auto-diagnostic ». C'est un document dans lequel tu vas devoir te dévoiler un peu plus et qui va t'obliger à te poser des questions précises sur ton projet. Ce sera la base de ton dossier alors attention à le remplir au calme en prenant ton temps... même si ça doit mettre plusieurs semaines ! Plus ce document est détaillé plus ton dossier sera solide et concret !

Une fois cet auto-diagnostic rempli, reprends rendez-vous avec le conseiller agricole pour passer aux étapes suivantes. Au second entretien, vous allez pouvoir, ensemble, hiérarchiser les tâches à réaliser pour que ton dossier avance. Vous allez aussi concrétiser ton projet dans ton environnement pour identifier ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.





## CE QUE JE VEUX

Mon pré projet,  
mes motivations,  
mes objectifs

Eléments de contexte pour prendre des décisions

### CE QUE MON ENVIRONNEMENT IMPOSE

Le marché  
La réglementation  
Les enjeux stratégiques de mon territoire

### CE QUE J'AI À MA DISPOSITION

Du foncier  
Mes compétences, de la main-d'œuvre  
Des moyens financiers

## CE QUI EST POSSIBLE

### CE QUE JE PROJETTE

de façon réaliste  
La production  
Le système de production  
Les investissements et financements  
La commercialisation  
Les éléments économiques

## Agenda des actions

## Phase administrative

## Installation agricole

# MES COMPÉTENCES

Avoir des compétences et des connaissances avérées est indispensable et ce sera l'un des facteurs essentiels dans la réussite de ton projet.

Ses compétences on les acquière de deux manières : la formation et l'expérience. Agriculteur est un véritable métier et le professionnalisme des chefs d'exploitation est un gage de confiance notamment pour les financeurs.

Je veux être agriculteur (trice), c'est mon projet professionnel et mon projet de vie. Ce métier implique de nombreuses responsabilités et des prises de risques pour moi et pour ma famille :

- Je vais travailler de nombreuses heures sur mon exploitation  
= **CONSÉQUENCES HUMAINES**
- J'engage des capitaux personnels pour me dégager un revenu pour ma famille  
= **CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Je vais devenir ACTEUR DE MON ENVIRONNEMENT.

## DE QUELLES COMPÉTENCES AI-JE BESOIN POUR DEVENIR AGRICULTEUR ?

### MON ACTIVITÉ DE PRODUCTEUR

L'agriculteur est avant tout un producteur et/ou un cultivateur. Quoiqu'il arrive il doit être performant et à la pointe dans son domaine de compétences. Tu vas donc devoir explorer ton métier sous tous ses angles et connaître les différentes façons de produire mais aussi de valoriser et écouler tes productions.

Que tu sois éleveur, maraîcher, ou arboriculteur, tu devras raisonner tes choix et maîtriser les savoir faire techniques.

En plus des formations spécifiques à ta production, il faudra que tu acquières des compétences transversales et non moins essentielles telles que : la conduite d'engins agricoles, utiliser des logiciels professionnels ...

### AGRICULTEUR ET BON CHEF D'ENTREPRISE

Non seulement je dois savoir produire en étant efficace techniquement mais je dois aussi être un bon chef d'entreprise. Tu vas donc devoir assurer la bonne gestion administrative et comptable de ton exploitation. C'est en maîtrisant ces éléments que tu pourras faire les bons choix pour ton entreprise : à quel prix je dois vendre mon produit ? Puis-je investir dans du capital ? Suis-je en capacité d'employer de la main-d'œuvre ? ...

Mon métier va faire de moi un acteur engagé sur mon territoire et je pourrais faire partie de réseaux de professionnels avec lesquels je vais apprendre à avancer.

Attention, un métier s'apprend sur toute une carrière et il sera important que tu affines, tout au long de ta vie d'agriculteur, tes connaissances afin de découvrir des techniques innovantes ou encore des idées de diversification de ton activité. C'est ce que l'on appelle la **FORMATION CONTINUE**.



## COMMENT ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES DONT J'AI BESOIN ?

Une fois que tu as listé TOUTES les compétences dont tu as besoin, tu peux définir celles pour lesquelles tu as déjà reçu une formation.

Pour celles restantes il existe plusieurs façons de se former :

### TU ES ENCORE DANS UN CURSUS SCOLAIRE

Tu peux intégrer une filière technique ou professionnelle dans un établissement d'enseignement agricole. Tu peux alors obtenir du CAP agricole jusqu'à la licence professionnelle. Ces diplômes sont accessibles en formation classique ou par apprentissage.

### TU ES DÉJÀ SORTI(E) DU SYSTÈME SCOLAIRE

Tu peux soit faire le choix d'intégrer une formation pour adulte diplômante appelé le **Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)** en 10 ou 24 mois suivant le format (par apprentissage ou non) ; soit réaliser des formations courtes qualifiantes mais non diplômantes dispensées par différents centres de formation en fonction de la compétence recherchée. Le BPREA peut aussi être associé à d'autres formations professionnelles. Ces dernières peuvent être dispensées « à distance » dans certains cas.

Les compétences peuvent aussi s'acquérir par le biais de l'expérience. Tu peux alors faire le choix de multiplier les expériences en pratiquant le **woofing**, les **stages** ou encore le **salariat en entreprises agricoles**. Dans le cas où tu envisagerais une **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** qui peut rassurer les financeurs pour prétendre au BPREA, saches que le ministère de l'agriculture exige une expérience agricole d'au moins 3 ans déclarées ainsi que la rédaction d'un dossier nécessitant une soutenance devant un jury. C'est une procédure d'un an minimum.

**Le conseiller agricole de la CACIMA est là pour t'orienter dans tes choix de formations mais aussi pour gérer avec toi les aspects administratifs et financiers de tes formations.**



### BON À SAVOIR

Des supports techniques sont aussi présents pour t'accompagner au quotidien comme la Cellule agricoles, espaces ruraux et naturels (CAERN) ou le vétérinaire du Conseil territorial !



## LE FONCIER



### QUELS SONT MES BESOINS ?

Le foncier est très souvent un aspect déterminant dans les choix productifs d'un agriculteur. Il y a plusieurs façons d'aborder cette problématique : soit le foncier est rare et donc peu accessible, tu dois donc adapter ton mode de production ; soit le foncier est un facteur de production accessible (moyennement des frais et /ou des démarches administratives), auquel cas tu accèderas au foncier en proportion de tes besoins.

Tes besoins en terres sont à définir selon les destinations que tu souhaites en faire : culture, pâturage, fauche, construction... mais aussi en fonction de tes objectifs de production (tonnes de légumes, kg de lait...). Un référentiel agro-pédologique est disponible auprès des acteurs institutionnels de la filière agricole (DTAM, CACIMA et Collectivité Territoriale).

Une fois ces besoins évalués et en fonction de ton « type » d'installation (reprise ou

### QUI PEUT M'AIDER ? À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Il n'existe pas à Saint-Pierre-et-Miquelon de **Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)** qui gèrerait ou préempterait des terrains à vocation agricole. Il faut donc soit s'adresser à la **Collectivité Territoriale** pour obtenir des **baux ruraux** (il en existe de différentes durées), tu es alors locataire des terres ; soit se tourner vers le **secteur privé** auquel cas tu peux être locataire ou propriétaire si un individu est prêt à te vendre des terres.

En revanche il faut être vigilant. En effet, tous les terrains disponibles (peu importe à qui ils appartiennent) ne sont pas à destination agricole. Ils sont même plutôt rares. Dans le cas d'une reprise d'exploitation, il faut s'assurer que les baux soient transmis avec la structure. **Si tu souhaites accroître ta Surface Agricole Utile (SAU) tu devras étudier le Schéma Territoriale d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU)** qui définit quelles terres sont à vocation agricole. Par ailleurs, et si tu souhaites construire des bâtiments d'élevage, de production, de stockage, de transformation ou encore d'habitation, là encore tu devras t'assurer que les terrains pressentis le permettent.

Suite à cela, il te faudra demander une **autorisation d'exploitation** ainsi qu'un permis de construire le cas échéant auprès de la collectivité territoriale et de la commune du site de ton exploitation.

### ETAPES FONCIÈRES :

- 1 Je recherche des cibles foncières
- 2 Je m'assure de leurs destinations sur le STAU
- 3 Je demande une autorisation d'exploiter/de construire
- 4 Je les exploite

Ces démarches peuvent être réalisées avec l'aide de techniciens, notamment ceux de la collectivité territoriale et de la CACIMA.





# LE STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'EXPLOITATION

## LES DÉBOUCHÉS

Les débouchés sont un facteur clé des choix de production que tu vas faire. En effet, c'est en fonction d'eux que tu sauras 1) quels types de production réaliser 2) en quelles quantités.

À SPM il n'existe pas de filière organisée, il est donc de ta responsabilité de définir qui seront tes clients, où et comment tu écouleras ta marchandise.

### LES QUESTIONS À TE POSER SONT LES SUIVANTES :

Qui seront mes **clients** ? Particuliers, restaurateurs, commerçants...

Où suis-je basé **géographiquement** par rapport à mes clients ? Miquelon et/ou Saint-Pierre ? Comment vais-je acheminer mes produits ? Dois-je envisager l'export ? Si oui, quelles sont les démarches administratives obligatoires ?

Quels **produits** veulent mes clients ? Quels prix sont-ils prêts à mettre ? Dois-je réaliser une étude de marché (certaines études de marché existent déjà, renseigne-toi à la CACIMA) ?

Comment puis-je mieux **valoriser** ma production ? Diversification, marketing, communication...

### ET SI JE FAISAIS DE LA VENTE DIRECTE ?

Si tu choisis de faire de la vente directe, il te faudra aménager un local pour recevoir le public et t'assurer qu'il sera en capacité de stocker ta production tant au niveau de la superficie que des obligations sanitaires. De plus, tu devras prendre en compte le temps de commercialisation dans ton temps de travail ou celui d'un employé.

### ET SI JE VALORISAIS MA PRODUCTION EN LA TRANSFORMANT ?

Au même titre que la vente directe, si tu décides de transformer ta production, un laboratoire au norme devra être dédié à cela et si tu es amené à abattre des animaux, renseigne-toi sur les obligations légales et les capacités d'abattage de l'abattoir dont tu dépends.

### ET SI JE VALORISAIS MES PRODUITS PAR UN LABEL ?

Il existe plusieurs labels de qualité liés soit à un terroir (Appellation d'Origine Protégée, Appellation d'Origine Contrôlée...) soit à un mode de production et de fabrication (Agriculture Biologique, label Rouge...). Ce sont souvent des labels exigeants peu accessibles à SPM par la difficulté d'approvisionnement en intrants qualitatifs. Cependant l'on peut malgré cela étudier la question.

Bien qu'en général ces labels aient tendance à apporter une plus-value économique aux produits, ils sont surtout le reflet de l'image que tu souhaites donner à ton exploitation. Tu peux, en possédant un label, montrer à tes clients (et à toi-même) que tu souhaites être dans une démarche de qualité notamment environnementale.

Il existe plusieurs formes juridiques possibles pour une exploitation agricole ; à commencer par une forme individuelle ou sociétaire.

La forme juridique et sociale finalement choisie dépendra de plusieurs paramètres :

- Je m'installe seul ou à plusieurs ?
- Si je m'associe est-ce avec un membre de ma famille ? Mon époux(se) ? Un tiers ?
- Mon (mes) associé(s) travailleront ils sur l'exploitation ? Si oui, en quelle quantité de temps ?
- Et moi, l'agriculture est-elle mon activité principale ou une activité secondaire ?
- Est-ce que j'envisage d'avoir un (des) salarié(s) ?
- Quels types de biens entrent dans le capital de mon entreprise ?

Tous ces paramètres sont des questions importantes à te poser car elles auront des répercussions sur ta fiscalité mais aussi sur tes responsabilités et par conséquent sur ta famille potentiellement.

Il existe une structure qui peut t'informer et t'orienter dans tes choix quant à ton niveau d'imposition, il s'agit de la **Direction des Services Fiscaux**. Son conseiller en fiscalité des entreprises pourra t'exposer tous les avantages et inconvénients fiscaux auxquels tu t'exposes en choisissant tel ou tel statut. Ce sera à toi, au final, de décider quelle forme juridique et sociale tu souhaites donner à ton exploitation.

### EN BREF

**SOIT** tu fais le choix de t'installer en **entreprise individuelle**. Dans ce cas tu exploites seul(e) ou avec les membres de ta famille. Ces derniers auront alors le statut de conjoint collaborateur, d'aide familial ou bien de salarié. **ATTENTION**, dans cette forme d'entreprise, les biens personnels et professionnels de l'exploitant ne sont pas distincts et ce dernier est responsable des dettes de son entreprise sur l'ENSEMBLE de son patrimoine.

**SOIT** tu fais le choix de t'installer sur une **exploitation en société**. Sa constitution est certes plus complexe (nécessité d'écrire des statuts) mais elle permet de pouvoir associer plus aisément plusieurs générations et surtout de distinguer patrimoine privé et patrimoine professionnel. La transmission d'une exploitation en société est aussi souvent plus simple.





# LE FINANCEMENT

**A**vant d'engager une demande de financement quelle qu'elle soit, tu dois tout d'abord chiffrer ton projet !

## LES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Avant de pouvoir solliciter un financement (subvention et/ou emprunt), des éléments essentiels sont à prévoir faisant ressortir les prévisions :

- En capitaux nécessaires via **UN PLAN DE FINANCEMENT**,
- De recettes et charges prévus via **UN COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL**,
- D'équilibre entre les recettes encaissées et les dépenses réparties sur l'année via **UN PLAN DE TRESORERIE**.

Ces prévisionnels sont à décliner au moins sur **les 5 années suivant l'installation** afin de démontrer la pérennité de ton projet. Le comptable que tu auras choisi pourra t'aider dans l'écriture de ces documents. De même, le **conseiller agricole de la CACIMA** peut être une personne ressource pour t'accompagner dans la rédaction de tes documents prévisionnels comptables et de gestion.

## LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE MON PROJET

Les besoins en financement de mon projet peuvent être couverts par différentes ressources :

- **Apport personnel**
- **Prêts familiaux**
- **Apport d'associés**
- **Prêts bancaires (couverts ou pas par le Fond de Garantie Agriculture Pêche)**
- **Dispositifs d'aide à la création d'entreprise**
- **Aides à l'investissement**  
**Subventions à l'innovation**

L'**apport personnel est indispensable** dans un projet de création d'entreprise. Il permet d'autofinancer certains besoins qui sont écartés de toutes aides proposées tels que : les frais de dossiers, frais de notaire, taxes... Il permet également d'inspirer confiance aux différents bailleurs sollicités dans le cadre d'une demande de financement.

## LES DISPOSITIFS PRINCIPAUX DE SUBVENTIONNEMENT

À SPM il existe un **comité agricole technique** qui va étudier ton dossier et tes demandes de subventions. Il est composé de techniciens de la Collectivité Territoriale, de la Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) et de la Chambre d'Agriculture (CACIMA). Ce comité devra émettre des avis et soulever des questionnements sur les dossiers.

Une fois ces avis émis, ils seront soumis aux différentes **commissions agricoles** composées d'élus, à savoir celle de la collectivité et celle de l'État, qui décideront des montants attribués mais aussi qui statueront les ajournements si les dossiers ne sont pas complets.

**C'est pourquoi il est ESSENTIEL (mais non obligatoire) que tu te fasses accompagner dans l'écriture de ton dossier et le montage de ton projet par le conseiller agricole de la CACIMA car il est le plus à même pour te conseiller, t'orienter et t'aider à constituer ton dossier.**



# LES CONTACTS UTILES

## TON SUIVI PERSONNALISÉ

**Conseiller agricole de la CACIMA :**  
05 08 41 05 45  
[www.cacima.fr](http://www.cacima.fr)

## TON DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Plan de Développement Agricole Durable (PDAD) :**  
<http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr>  
puis agriculture, biodiversité et alimentation

## TES COMPÉTENCES

**Enseignement agricole public :**  
[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

**Union Nationale des maisons familiales et rurales :**  
[www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)

**Acquérir de l'expérience :**  
[www.stage-agricole.com](http://www.stage-agricole.com)  
[www.apecita.com](http://www.apecita.com)  
<https://app.woof.fr>

**Direction des Territoires de l'Alimentation et de la mer :**  
[www.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:www.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

## LE FONCIER & LES FINANCEMENTS

**Collectivité Territoriale de SPM :**  
[www.spm-ct975.fr](http://www.spm-ct975.fr)

**Commune de Saint Pierre :**  
[www.mairie-stpierre.fr](http://www.mairie-stpierre.fr) puis urbanisme et permis de construire

**Commune de Miquelon-Langlade :**  
[www.miquelon-langlade.fr](http://www.miquelon-langlade.fr) puis permis de construire

**Conservatoire du littoral de SPM :**  
05 08 41 19 80

**Agence Française pour le Développement (AFD-FOGAP) :**  
05 08 41 27 96

**Caisse d'épargne CEPAC :**  
05 08 41 07 70

**Caisse d'épargne Ile-de-France :**  
05 08 41 23 51

## LE STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL

**Direction des services fiscaux :**  
05 08 41 10 84

**Caisse de Prévoyance Sociale :**  
<http://www.secuspm.com>





**CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**



4 boulevard Constant Colmay  
BP : 4207  
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
Téléphone : + 508 41 05 30  
Email : [secretariat@cacima.fr](mailto:secretariat@cacima.fr)